

## DEMANDE DE PASSEPORT UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

soit par internet via le site Synbird ou sur le site [www.laravoire.fr](http://www.laravoire.fr)

soit à la mairie par téléphone (04.79.72.52.00) ou sur place

### DOCUMENTS COMMUNS À TOUS LES DOSSIERS

- pré-demande sur le site de l'ANTS. Soit vous l'imprimez soit vous fournissez son numéro le jour du rdv ou
- CERFA à compléter en mairie. Vous devrez connaître nom, prénom, date, lieu de naissance de vos parents
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois conforme aux normes
- justificatif de domicile récent (facture eau, électricité, téléphone, avis d'impôt, assurance logement...)  
si vous êtes logé chez vos parents ou chez un tiers : attestation sur l'honneur + justificatif de domicile + copie d'un titre d'identité de l'hébergeant
- pour les mineurs :**
- présence indispensable d'un titulaire de l'autorité parentale (père, mère, tuteur) muni d'un titre d'identité
- en cas de séparation des parents :**
- jugement précisant le mode de garde. Si garde alternée, fournir le justificatif de domicile + le titre d'identité de chacun des 2 parents
- en l'absence de jugement de garde alternée, fournir une attestation de l'autre parent précisant ce mode de garde ainsi que son justificatif de domicile et son titre d'identité
- timbre fiscal  
mineur de moins de 15 ans : 17 €  
mineur de 15 ans à 17 ans : 42 €  
majeur : 86 €

### PREMIÈRE DEMANDE

- copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (si commune non reliée à Comedec)
- carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans

### RENOUVELLEMENT

- ancien passeport
- carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans
- copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (si commune non reliée à Comedec)

### RENOUVELLEMENT SUITE À PERTE OU VOL

- déclaration de perte (le document sera à compléter lors du rdv en mairie)
- déclaration de vol établie par la Police Nationale ou la Gendarmerie Nationale
- document officiel avec photo (carte d'identité, permis de conduire, carte vitale, titre de séjour...)
- copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois (si commune non reliée à Comedec)

### MAJEUR SOUS TUTELLE

- dernier jugement de tutelle
- attestation du tuteur, datée de moins de 3 mois, indiquant qu'il est informé de la démarche  
L'attestation doit comporter les nom, prénom, date de naissance et adresse du tuteur ainsi que les nom, prénom, date de naissance du majeur sous tutelle
- photocopie de la pièce d'identité du tuteur

### MAJEUR SOUS CURATELLE

- dernier jugement de mise sous curatelle

### AJOUT D'UN NOM D'USAGE POUR LA PREMIÈRE FOIS

#### **pour un mineur :**

- autorisation établie par chacun des parents du port du nom d'usage + copie de leur titre d'identité

#### **pour un majeur :**

- épouse : acte de naissance portant mention du mariage ou acte de mariage // veuve : acte de décès du conjoint // divorcée : jugement mentionnant l'autorisation de porter le nom de l'ex époux ou attestation ex-époux autorisant le port de son nom + copie d'un titre d'identité // nom des 2 parents : copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois